



MEUSE

APPEL À VOLONTAIRES !

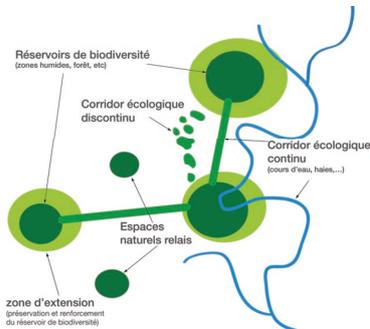
VOUS ÊTES UN AGRICULTEUR,
UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ OU UNE
COMMUNE ?

VOUS SOUHAITEZ
PLANTER UNE HAIE
OU CRÉER UNE MARE ?

CET APPEL À VOLONTAIRES VOUS CONCERNE !

Réponse attendue avant le 1^{er} décembre 2019
Premier jury de sélection mi-décembre 2019

LA TRAME VERTE ET BLEUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?



C'est un réseau écologique constitué de réservoirs de biodiversité et de corridors de déplacements des espèces :

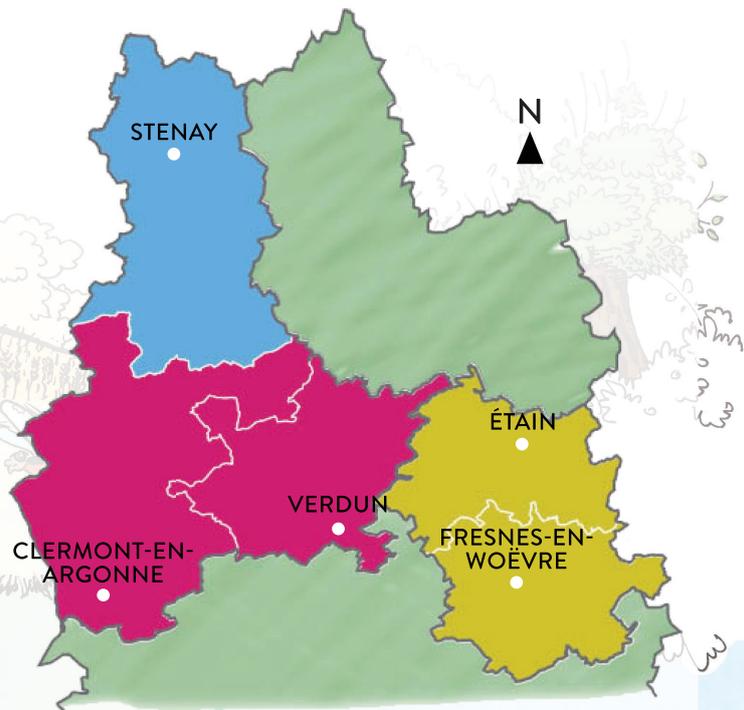
- Les réservoirs sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée
- Les corridors assurent des connexions entre des réservoirs, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie

LES PROJETS DU CIPE

Ce projet s'articule autour de la recréation d'éléments naturels pour conforter et consolider les trames vertes et bleues sur les territoires de projet.

TERRITOIRES CONCERNÉS ET LIMITES DES PROJETS :

-  PROJET PAYS DE STENAY ET DU VAL-DUNOIS
Objectif : 10 km de haie et 5 mares
-  PROJET VALLÉE DE LA MEUSE ET VÉLOROUTE VOIE VERTE
Objectif : 10 km de haie et 5 mares
-  PROJET « RAINETTES VERTES »
Objectif : 6 km de haie et 6 mares





VOUS SOUHAITEZ PLANTER UNE HAIE OU CREUSER UNE MARE ?

AFIN DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE TRAMES VERTE ET BLEUE NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE PROJET EN :

- Définissant les problématiques environnementales de votre parcellaire pour proposer le meilleur emplacement de la haie ou de la mare,
- Identifiant les essences d'arbres et arbustes en fonction de l'intérêt de la haie, de la nature du sol et de vos contraintes,
- Réalisant le chantier,
- Mobilisant les financements pour les plants d'arbres et arbustes.

EN CONTREPARTIE, NOUS SIGNONS ENSEMBLE UNE CHARTE DE BONNE GESTION QUI VOUS ENGAGE :

- À préparer le sol si besoin ;
- À se mobiliser lors des chantiers ;
- À entretenir les aménagements ;
- À apporter les éléments nécessaires à la bonne reprise des plants (dans le cas d'une plantation haie) : arrosage et paillage mis en place à la fin du chantier notamment.



La création de haies est réalisée en période automnale et hivernale (de novembre à mars) lorsque les conditions sont favorables.

La création de mares peut être prévue toute l'année, avec une préférence pour la période estivale.

NOUS SOMMES ENCORE EN RECHERCHE DE PROJET POUR 2020 !

SI VOTRE PROJET N'EST PAS RETENU, NOUS POURRONS PROGRAMMER LES TRAVAUX POUR 2021
(SOUS RÉSERVE DE FINANCEMENTS)

Contact : **03.29.87.36.65** ou biodiversité@cpie-meuse.fr

